

Création d'un club de tir à l'arc affilié à la FFTA

Préambule

Avant tout, s'assurer que le comité départemental est favorable, que la ligue est favorable, que la municipalité est favorable et que vous êtes sûr d'avoir un endroit où pratiquer, même provisoirement et surtout

- avoir du temps libre car c'est beaucoup de travail (bien lire les documents, faire les démarches, trouver du matériel, commencer la promotion...
- être super entouré(e) : donc des membres de bureau hyper motivés car au début, vous ne serez que ces personnes-là à tout assumer.

1/ Créer une association

- être au moins 2 (minimum légal pour une association), 3 c'est mieux pour avoir au moins 1 pdt, 1 secrétaire, 1 trésorier qui constituent les membres du bureau.

- trouver des statuts : statuts types dans le guide du dirigeant (thème 1 à télécharger sur le site de la FFTA rubrique "espace clubs" ou sur le site du CDOS

<http://charentemaritime.franceolympique.com/art.php?id=15503>

- faire une AG constitutive (le règlement intérieur n'est pas obligatoire à ce niveau là)

- déclaration de l'association à la préfecture (ici, et pour le moment encore, c'est à Rochefort à la sous préfecture) : formulaire de déclaration-type dans le guide du dirigeant;

*cette demande de déclaration doit être accompagnée de la demande d'insertion au journal officiel : trouver sur internet cette demande d'insertion au Journal Officiel

voir : <http://charentemaritime.franceolympique.com/art.php?id=15503>

nb : l'insertion au JO est obligatoire... et payante, la facture vous parviendra en même temps qu'un exemplaire du JO; à garder précieusement

2/ acheter un cahier numéroté: obligatoire

y inscrire la date de création du club, l'adresse du club et des membres du bureau (ceux de l'AG constitutive et ultérieurement, les autres membres du bureau)

tout changement doit y être noté

aucune page ne doit manquer

3/ demander un n° de siret

demande-type sur le site du CDOS <http://charentemaritime.franceolympique.com/art.php?id=15503>

Voir ; http://www.sirene.tm.fr/pages/sirene_le_rep.asp?contenu=demarche#association

4/ ouverture d'un compte en banque

5/ demande d'affiliation à la FFTA

là, il faut être 6.

Faire la demande à la Fédération (Nathalie Pasolini : n.pasolini@ffta.fr) : elle vous envoie des docs. Remplir les doc envoyés par la FFTA

C'est la Fédération qui créera votre compte sur internet : veuillez à ce que le compte bancaire soit créditeur car la fédé prélève en fin de mois la cotisation des 6 membres déclarés.

6/ **Télécharger le certificat d'assurance en responsabilité civile** de la fédération car la mairie vous la demandera

7/ **Déclaration à Jeunesse et sports** d'un équipement sportif et demande d'agrément obligatoire si on veut des subventions...

8/ **S'inscrire à la newsletters du CDOS** (Comité départemental olympique et sportif) et regarder toutes les offres de formations gratuites pour les bénévoles de clubs sportifs : il y a beaucoup de formations intéressantes, au niveau de la gestion et aussi de la comptabilité

8/ **Trouver des sous et du matériel...**

9/ Faire de la promotion pour se faire connaître (en fait il faut commencer dès le début, dès que l'association est créée)

... bon courage et si besoin vous pouvez me joindre, tant que tout cela est encore frais dans mon esprit : g.freund@orange.fr